



La CGT trésor

CORSE DU SUD

Recours CAP notation catégorie B le 21 Septembre 2009

La CAP du 21 septembre 2009 portait sur les recours de note concernant la catégorie B.

La Direction nous a rappelé qu'au titre de l'année 2009 :

- 76 agents étaient à noter,
- 54 agents pouvaient consommer pour un total de capital mois égal à 52.

12 cadres B ont obtenu 0.06 et 13 ont eu 0.02 ; **restent donc 3 mois à répartir ou non lors de cette CAP.**

La CGT a bien entendu défendu chaque dossier après avoir consulté les dossiers des agents (recours de l'agent, rapport du notateur, notations 2007 et 2008) et les agents eux-mêmes.

La constance de ces dossiers étant la différence énorme entre les appréciations littérales et la note finale. Des éloges et des compliments, toujours agréables à entendre mais in fine, des notes de 0.00, 0.01 ou 0.02 insatisfaisantes.

Trois dossiers étaient à examiner :

Un seul agent a obtenu satisfaction et une modification de sa note en +0.02.

Le recours portant sur l'attribution de la note de +0.06, la direction a rappelé qu'elle n'avait qu'un rôle consultatif quant à cette attribution. Cette décision ne pouvant être prise qu'en CAP Centrale. Consultatif mais primordial !!!

Malgré cela et en connaissance de cause notre direction locale a refusé d'émettre un avis positif sur le recours formulé.

Tel l'avare avec sa cassette, la direction a décidé de mettre de côté les deux mois restants... Par les temps de crise actuels, mieux vaut épargner ! donc il vaut mieux refuser d'attribuer le capital restant !

Les raisons invoquées par la direction : ne pas mettre en place « une prime au recours » et ne pas inciter le personnel à formuler des recours

systematiques. Les agents, toujours selon la direction, «ayant été notés à leur juste valeur » !

**Le capital mois non utilisé sera attribué l'année
prochaine !!!!!!!!!!!!!**

Face à ces « arguments chocs », la CGT a voté POUR le dossier qui a obtenu +0.02. Nous avons tout de même déploré le manque d'implication de la direction qui n'a pas voulu émettre d'avis favorable sur le recours en centrale.

Et nous avons voté évidemment CONTRE les décisions négatives de la CAP locale. Nous ne pouvons aller dans le sens de la direction, le recours contre la notation est un droit. Nous ne pouvons avoir la même analyse que la direction au sujet des notes qui ont été attribuées : + 0.00 et + 0.01 sont des notes INSUFFISANTES, n'apportant aucun mois de bonification. Faut-il rappeler que la note de +0.01 traduit un avancement « normal » ? La CGT demande aussi que les agents ayant fait un recours pour obtenir + 0.06 aient gain de cause. Ne nous satisfaisons pas de +0.02 !

Nous dénonçons aussi un contingent encore bien insuffisant !

Nous conseillons à toutes les personnes ayant formulé un recours de renouveler celui-ci en CAP Centrale afin d'obtenir gain de cause. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Vos élus en CAP B.